

WPR/RC49.R1

NOMINATION DU DIRECTEUR REGIONAL

Le Comité régional,

Vu l'Article 52 de la Constitution ; et

Conformément à l'Article 51 de son Règlement intérieur ;

1. **DESIGNE** le Dr Shigeru Omi en qualité de Directeur régional pour le Pacifique occidental ; et
2. **PRIE** le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Shigeru Omi à compter du 1er février 1999.

Deuxième séance, 14 septembre 1998  
WPR/RC49/SR/2